

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

**Lot unique : Reprise des systèmes de traitement d'air du
bâtiment ESTIA 1**

Date et heure limites de réception des offres :

lundi 17 mai 2021 à 12:00

CCI Bayonne Pays Basque
50-51 Allées Marines
BP 215
64100 BAYONNE
Tél : 0559465905

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation	3
1.1 - Objet	3
1.2 - Mode de passation	3
1.3 - Type et forme de contrat.....	3
1.4 - Décomposition de la consultation.....	3
1.5 - Nomenclature.....	3
2 - Conditions de la consultation.....	3
2.1 - Délai de validité des offres	3
2.2 - Forme juridique du groupement	3
2.3 - Variantes	3
2.4 - Variantes exigées	4
2.5 - Prestations supplémentaires eventuelles.....	4
3 - Les intervenants	4
3.1 - Maîtrise d'oeuvre	4
3.2 - Contrôle technique.....	4
3.3 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs.....	5
4 - Conditions relatives au contrat	5
4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution	5
4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement	5
5 - Contenu du dossier de consultation	5
6 - Présentation des candidatures et des offres	7
6.1 - Documents à produire.....	7
6.2 - Présentation des variantes exigées.....	10
6.3 - Visites sur site.....	10
7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis.....	10
7.1 - Transmission électronique	10
7.2 - Transmission sous support papier.....	11
8 - Examen des candidatures et des offres	12
8.1 - Sélection des candidatures	12
8.2 - Attribution des marchés	12
8.3 - Suite à donner à la consultation	12
9 - Renseignements complémentaires.....	13
9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact.....	13
9.2 - Procédures de recours	13

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne la reprise des systèmes de traitement d'air du bâtiment ESTIA 1
Lieu(x) d'exécution :

ESTIA 1
Technopole Izarbel
92 Allée Théodore Monod
64210 Bidart

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

1.4 - Décomposition de la consultation

Lot unique.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code	Description
45331000-6	Travaux d'installation de matériel de chauffage, de ventilation et de climatisation

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **120 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements.

2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

2.4 - Variantes exigées

Les candidats ont l'obligation de répondre à la solution de base et devront faire une proposition pour chacune des variantes exigées suivantes :

Cod	Libelle	Description
1	Variante pour simplifier l'installation en production et aéraulique	Sans exhaustivité, cette variante correspond au chiffrage d'un projet unifiant la production d'eau chaude et froide via une thermo frigo pompe et la rénovation des CTA se trouvant dans les combles.

L'absence de chiffrages et descriptifs concernant ces prestations, dans l'offre du candidat, rendra cette dernière irrégulière et imposera son rejet.

2.5 - Prestations supplémentaires eventuelles

Les candidats ont l'obligation de faire une proposition pour chacune des prestations supplémentaires éventuelles listées à l'acte d'engagement.

L'absence de chiffrages et descriptifs concernant ces prestations, dans l'offre du candidat, rendra cette dernière irrégulière et imposera son rejet.

3 - Les intervenants

3.1 - Maîtrise d'oeuvre

La maîtrise d'œuvre est assurée par :

**L'entreprise ALTEREA
Agence Sud - Ouest
Immeuble Perspective
2 rue du Jardin de l'Ars
33800 Bordeaux**

La maîtrise d'œuvre est représentée par : **Miguel François**

La mission de maîtrise d'œuvre confiée par le maître d'ouvrage est établie en application des articles L. 2410-1 et suivants du code de la commande publique avec notamment les phases : APS / APD / PRO / ACT / VISA / DET / AOR + une mission de déploiement du contrat de maintenance et suivi de l'exploitation pendant la première année.

3.2 - Contrôle technique

Le contrôle technique est assuré par :

**SOCOTEC
BU Construction & Immobilier France – Agence de Bayonne
7, chemin de la Marouette
Immeuble Toki Lana
64100 BAYONNE**

Le contrôleur technique est représenté par : Thierry AGUACIL.

Les missions de contrôle technique sont les suivantes : Missions L, SEI, F et vérifications initiales des installations électriques.

3.3 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

La coordination sécurité et protection de la santé pour cette opération de niveau II sera assurée par :

France Coordination Sécurité
289 rue du Dayot
40390 SAINTE MARIE DE GOSSE

Le coordonnateur est représenté par : **Jean Charles Bosco.**

4 - Conditions relatives au contrat

4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

Le délai d'exécution des prestations est fixé au CCAP et ne peut en aucun cas être modifié.

Le calendrier prévisionnel d'exécution est fourni pièce C.1.2 du DCE.

4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

A Pièces de l'appel d'offre

- A.1** Règlement de la consultation - travaux CVC ESTIA 1
- A.2** Bon de visite - travaux CVC ESTIA 1

B Pièces administratives

- B.1** Acte d'engagement - travaux CVC ESTIA 1
- B.2** Cahier des clauses administratives particulières - travaux CVC ESTIA 1
- B.3** PGCSPS - travaux CVC ESTIA 1
- B.4** Prescription COVID - travaux CVC ESTIA 1
- B.5** RICT - travaux CVC ESTIA 1

C Pièces techniques

Pièces Écrites

- C.1** Travaux
 - C.1.1** CCI_ESTIA_DCE_CCTP
 - C.1.2** CCI_ESTIA_DCE_PLANNING_Scenaril 1&2_V1
 - C.1.3** CCI_ESTIA_DCE_ANNEXE_GUIDE_DE_PRECONISATIONS_COVID_19_OPPBTP
- C.2** DPGF
 - C.2.1** CCI_ESTIA_DCE_CDPGF_SCENARIO 1_V1-PDF

C.2.2		CCI_ESTIA_DCE_CDPGF_SCENARIO 1_V1-XLS
C.2.3		CCI_ESTIA_DCE_CDPGF_SCENARIO 2_V1-PDF
C.2.4		CCI_ESTIA_DCE_CDPGF_SCENARIO 2_V1-XLS
	Pièces	
C.3	Graphiques	
		CCI Bayonne_Schémas de principe production chaud et froid_Scénario
C.3.1		1_V1
		CCI Bayonne_Schémas de principe production chaud et froid_Scénario
C.3.2		2_V1
C.3.3		CCI Bayonne_Synoptique ventilation et hydraulique_Scénario 1_V1
C.3.4		CCI Bayonne_Synoptique ventilation et hydraulique_Scénario 2_V1
C.3.5		CCI Bayonne_Plans réseaux Aérauliques et Hydrauliques_Scénario 1_V1
C.3.6		CCI Bayonne_Plans réseaux Aérauliques et Hydrauliques_Scénario 2_V1
C.3.7		CCI Bayonne_Plans FP_Scénario 1_V1
C.3.8		CCI Bayonne_Plans FP_Scénario 2_V1
C.3.9		CCI Bayonne_SOC_V1
	PE exploitation	
C.4	Scénario 1	
C.4.1		CCI_ESTIA_DCE_MARCHE Maintenance_V1 - Scénario 1
C.4.2		CCI_ESTIA_DCE_Annexe 1 - Inventaire materiel - Scenario 1
C.4.3		CCI_ESTIA_DCE_Annexe 2 - Gammes de maintenance - Scenario 1-DOC
C.4.4		CCI_ESTIA_DCE_Annexe 2 - Gammes de maintenance - Scenario 1-PDF
C.4.5		CCI_ESTIA_DCE_Annexe 3 - Exclusion P3 - Scenario 1
C.4.6		CCI_ESTIA_DCE_Modèle de plan prévisionnel P3 - Scenario 1
C.4.7		CCI_ESTIA_DCE_Modèle de plan prévisionnel P3 - Scenario 1
C.4.8		CCI_ESTIA_DCE_DPGF maintenance - Scenario 1
C.4.9		CCI_ESTIA_DCE_DPGF maintenance - Scenario 1
C.4.10		CCI_ESTIA_DCE_EPGF maintenance - Scenario 1
C.4.11		CCI_ESTIA_DCE_EPGF maintenance - Scenario 1
C.4.12		CCI_ESTIA_DCE_DETAILS PRESTATIONS SOUS-TRAITEES maintenance - Scenario 1
C.4.13		CCI_ESTIA_DCE_DETAILS PRESTATIONS SOUS-TRAITEES maintenance - Scenario 1
	PE exploitation	
C.5	Scénario 2	
C.5.1		CCI_ESTIA_DCE_MARCHE Maintenance_V1 - Scénario 2
C.5.2		CCI_ESTIA_DCE_Annexe 1 - Inventaire materiel - Scénario 2
C.5.3		CCI_ESTIA_DCE_Annexe 2 - Gammes de maintenance - Scénario 2-DOC
C.5.4		CCI_ESTIA_DCE_Annexe 2 - Gammes de maintenance - Scénario 2-PDF
C.5.5		CCI_ESTIA_DCE_Annexe 3 - Exclusion P3 - Scénario 2
C.5.6		CCI_ESTIA_DCE_Modèle de plan prévisionnel P3 - Scénario 2
C.5.7		CCI_ESTIA_DCE_Modèle de plan prévisionnel P3 - Scénario 2
C.5.8		CCI_ESTIA_DCE_DPGF maintenance - Scénario 2
C.5.9		CCI_ESTIA_DCE_DPGF maintenance - Scénario 2
C.5.10		CCI_ESTIA_DCE_EPGF maintenance - Scénario 2
C.5.11		CCI_ESTIA_DCE_EPGF maintenance - Scénario 2
C.5.12		CCI_ESTIA_DCE_DETAILS PRESTATIONS SOUS-TRAITEES maintenance - Scénario 2
C.5.13		CCI_ESTIA_DCE_DETAILS PRESTATIONS SOUS-TRAITEES maintenance - Scénario 2

D PIECES NECESSAIRES A L'INTELLIGENCE DU DOSSIER

- D.1** Plans généraux (usage et détails)
 - D.2** Détail des surfaces
 - D.3** PV commission de sécurité
 - D.4** politique QSE 2021
 - D.5** dossier d'identité SSI
Diagnostic
Amiante Avant
 - D.6** Travaux
 - D.7** Fiches CEE à garantir
-

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard **10 jours** avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

6 - Présentation des candidatures et des offres

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Oui
Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail	Non
Kbis d'AVRIL 2021	Oui
Déclaration URSAFF de Mars ou Avril 2021	Oui

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Non
Attestations d'Assurance décennale et Responsabilité Civile du titulaire	Oui

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années	Non
Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin)	Non
Les éléments de preuve relatifs à des prestations exécutées il y a plus de cinq ans seront pris en compte.	x
Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat	Non

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat), disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes	Oui
Les décompositions de prix globaux forfaitaires (DPGF) et Etat de Prix Global et forfaitaire (EPGF) le cas échéant = En format PDF ET XLS	Non
Une lettre de validation sans réserve du CCAP et CCTP compris annexes	Oui
Le mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat. Ce mémoire sera organisé pour que l'analyse des sous-critères technique soit aisée.	Non
Un certificat de visite des locaux (nom et téléphone des personnes à contacter)	Oui
Les fiches techniques correspondant aux équipements proposés par le candidat	Non
La présentation de l'équipe dédiée au projet ainsi que l'effectif moyen affecté au chantier	Non
2 plannings/calendriers d'exécution des prestations de base et de la variante	Non

- Contenu du mémoire méthodologique et technique :

Le mémoire ayant pour objet de préciser l'organisation de la société et de l'équipe au regard des prestations à exécuter. L'attention des candidats est attirée sur le fait que les informations contenues dans ce mémoire constitueront le principal élément d'analyse de la valeur technique des offres dans les conditions fixées 8.2.

Les candidats sont donc invités à suivre l'ordre des sous-critères, dans l'organisation de leur mémoire et à annexer les pièces secondaires (PAQ entreprises, Bilans comptables éventuels, etc...). Sans exhaustivité, les candidats décriront les éléments suivants :

- **Aspects méthodologique et organisationnels** : Ils préciseront l'organisation du chantier, l'enchaînement imaginé, la méthode générale d'intervention particulièrement pour maintenir l'activité de l'école et limiter les immobilisations des salles prioritaires. Les moyens humains et techniques déployés pour permettre le bon déroulement du chantier et l'organigramme nominatif de l'encadrement du chantier.

- **Plannings d'exécution des études et travaux** : les candidats présenteront au moins 2 plannings selon le projet de base ou varianté.

- **fiches techniques et descriptif des matériels** : Les candidats présenteront les fiches techniques du matériel mis en œuvre (Thermo frigo pompe, Ventilateurs convecteurs, CTA, GTC, etc).

- **Organisation pour garantir la santé et la sécurité** de l'ensemble des intervenants : Les candidats présenteront les mesures visant à garantir la santé et la sécurité de l'ensemble des intervenants ou des tiers impactés par le chantier notamment dans le cadre du statut de site occupé. Ils présenteront les moyens mis en œuvre pour palier aux risques de chutes et notamment pour l'intervention en hauteur de l'ATRIUM (dépose / repose en plafond).

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

6.2 - Présentation des variantes exigées et PSE

Dans leur mémoire, les candidats distingueront la partie liée à l'offre de Base de la section concernant le projet varianté.

De la même manière, les PSE seront parfaitement détaillées dans le mémoire.

Chaque prestation offre de base/variante sera chiffrée et parfaitement distinguée dans l'acte d'engagement et les DPGF.

6.3 - Visites sur site

Une visite sur site est obligatoire. L'offre d'un candidat qui n'a pas effectué cette visite sera déclarée irrégulière. Les visites seront organisées le **jeudi 29 Avril 2021** (et jusqu'au 10 Mai).

Pour gérer au mieux les gestes barrières et la logistique de visite, les candidats devront solliciter et convenir du créneau de visite avec le service travaux de la CCI en adressant un mail à Benoît Le Gall (b.legall@bayonne.cci.fr) et une copie à Didier Lecuyer (d.lecuyer@bayonne.cci.fr).

Pour les mêmes raisons, les candidats-visiteurs seront limités à **2 personnes**.

7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

7.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <http://www.marches-publics.gouv.fr>.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique clé usb ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant les mentions suivantes :

« COPIE DE SAUVEGARDE »

Marché Public de Travaux - Reprise des systèmes de traitement d'air du bâtiment ESTIA 1

(Coordonnées du candidat)

Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE BAYONNE PAYS-BASQUE

Service : Direction Ports et Equipements

2 ème étage – Bureau 205
50, 51 allées Marines – BP 215
64102 BAYONNE Cedex

La copie de sauvegarde devra être remise contre récépissé entre 9h00 et 12h00 et entre 14h30 et 17h30 ou, s'il est envoyé par la poste par pli recommandé avec avis de réception postal, parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres.

Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants :

- format Microsoft Word (DOC)
- format Microsoft Excel (XLS)
- format Powerpoint (PPT)
- format GIF ou JPEG pour les images (GIF ou JPG)
- format Winzip (ZIP) pour les fichiers compressés
- format (PDF)

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

7.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

8 - Examen des candidatures et des offres

8.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

8.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	60.0 %
2-Valeur technique	40.0 %
<i>2.1-Aspects méthodologique et organisationnels : organisation du chantier, méthode générale d'intervention particulièrement pour maintenir l'activité de l'école et limiter les immobilisations des salles prioritaires).</i>	20.0 %
<i>2.2-Plannings d'exécution des études et travaux.</i>	10.0 %
<i>2.3- fiches techniques et descriptif des matériels.</i>	5.0 %
<i>2.4- Organisation pour garantir la santé et la sécurité de l'ensemble des intervenants notamment dans le cadre du statut de site occupé.</i>	5.0 %

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

8.3 - Suite à donner à la consultation

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur engagera des négociations avec **les 2 candidats sélectionnés**. Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la

commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

9 - Renseignements complémentaires

9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <http://www.marches-publics.gouv.fr>

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

Les documents de la consultation sont communiqués aux candidats dans les 6 jours qui suivent la réception de leur demande.

9.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Pau
50 cours Lyautey
64010 PAU

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat). Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Tribunal Administratif de Pau
50 cours Lyautey
64010 PAU